



Briollay, le 03 février 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121.10 Du Code Général des Collectivités Territoriales

BRIOLLAY

Le conseil municipal se réunira
à la salle des Tilleuls le :

le jeudi 09 février 2022 à 19H30 précises.

Cette séance publique sera retransmise sur <https://fr-fr.facebook.com/briollay>

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance
et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

RESTITUTION DE L'ETUDE DE BATI DU PALAIS DE JUSTICE par Emmanuel LITOUX, responsable du pôle archéologie au département de Maine-et-Loire

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Projet d'extension de l'enseigne SITIS : Cession de la parcelle AB249p et d'une parcelle issue du domaine public à la société El Baraka
2. Dénomination des voies : chemin des Ardriers et chemin des Tricottières

FONCTION PUBLIQUE

3. Service administratif : poste de chargée de communication : suite à donner au contrat à durée déterminée

Questions diverses

Le Maire,
Arnaud HIE